

Changement de l'éclairage public



▲ Dépose et remplacement des luminaires au sein du village. PHOTO DR

On remarque actuellement des changements notoires en matière d'éclairage public dans le village.

Dans le cadre de la mise en conformité et d'application des nouvelles directives, le remplacement des anciennes ampoules de l'éclairage public et de leurs supports a commencé. L'entièreté du grand territoire communal est concernée, mais le travail se fera sur plusieurs exercices en 2 à 3 ans. Depuis le 27 décembre 2018, un arrêté légifère sur la température des luminaires installés, conditionnée par la couleur de l'éclairage, pour Chanac c'est 2 700 K. Pour limiter l'impact sur l'environnement, la pollution lumineuse et améliorer le bien-être, la politique publique s'attache à mettre en place le meilleur compromis pour les citoyens. Ces enjeux sont nationaux et visent à réduire drastiquement les dépenses énergétiques qui plombent les finances

des collectivités locales. C'est le SDEE (Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère) qui est en charge de ce travail pour la Lozère. Acteur incontournable d'aménagement du territoire, il accompagne les communes pour mettre en place leurs obligations de règlement. Les anciens systèmes énergivores font place peu à peu à des éclairages "LED" performants et respectueux qui s'insèrent parfaitement au sein du mobilier urbain. Le matériel déposé est appelé à être totalement recyclé. Le SDEE est aussi un partenaire financier important, il participe à hauteur d'un tiers au financement de cette tranche de travaux. D'autres partenaires comme le fonds vert gouvernemental sont également impliqués.

La population aura à terme la capacité d'apprécier cette évolution porteuse de bien-être.